

Direction Gestion Technique
Service Gestion du domaine public
à titre commercial

APPEL A CANDIDATURES
Occupation du Domaine Public
FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2022

Pour des commerçants non-sédentaires sur 4 emplacements
Parc des Promenades et Bd Sévigné

OBJET : Mise en concurrence pour la délivrance de 4 autorisations d'occupations pour emplacements réservés aux commerçants ambulants qui vendent des denrées alimentaires dans le cadre de la Fête Nationale du 14 juillet 2022.

Contexte :

En application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, afin de délivrer quatre titres d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique, la Ville est tenue d'organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Pour accompagner les animations de la Fête Nationale du 14 juillet 2022 et le tir du Feu d'artifice dans le centre ville de Saint-Brieuc, nous vous invitons à postuler sur un des 4 emplacements réservés aux commerçants ambulants vendant des denrées alimentaires selon le descriptif et les critères détaillés ci dessous :

Les attentes :

Il s'agit d'accompagner ces animations en permettant l'installation d'une offre commerciale alimentaire diversifiée avec des produits de qualité (fait maison, bio, circuit court) en proposant des plats à emporter salés et/ou sucrés. La prestation proposée devra offrir à la clientèle une qualité et un confort de consommation :

- respect de la réglementation (hygiène, occupation du domaine public) liée aux activités de vente et de transformation de denrées alimentaires.
- qualité de prestation et de service à la clientèle.

Lieux occupés :

- 2 emplacements sur le Parc des Promenades (vente de produits salés ou sucrés) – 6 mètres linéaires par emplacement
- 2 emplacements sur le Bd Sévigné (vente de produits salés ou sucrés) – 6 mètres linéaires par emplacement.

Redevance et conditions d'exploitation :

Délibération du 15/11/2021 fixant les tarifs municipaux pour 2021.
Vente ambulante – Redevance à la journée : 41,62 €

La commune fournira une alimentation électrique et un point d'arrivée en eau à proximité des emplacements proposés.

Les horaires de vente sont fixés :

- le jeudi 14 juillet 2022 de 17 h à 1h le vendredi 15 juillet 2022

Les critères de sélection :

Les propositions seront étudiées sur les critères de sélection suivant :

- | | |
|---|------|
| • qualité des produits cuisinés : produits frais, faits maison, bio, local | 40 % |
| • prix affiché | 20 % |
| • politique de développement durable (gestion des déchets et des eaux usées, récupération des canettes, bouteilles, gobelets, sensibilisation au tri des déchets) | 20 % |
| • serviciel et aspect technique : offrir aux clients une qualité de prestation et de service et aspect extérieur soigné | 15 % |
| • qualité et clarté de la présentation du dossier déposé | 5 % |

Dossier à constituer :

- note de présentation de l'activité comprenant : produits vendus, tarifs appliqués, gestion des déchets.
- une présentation du concept de cuisine proposée : menu détaillé, photographie du véhicule et des plats proposés.
- copie recto/verso de la carte de commerçant ambulancier.
- préciser le mètre linéaire souhaité, visuel du camion magasin avec ses dimensions.
- extrait Kbis de moins de 3 mois.
- attestation assurance responsabilité civile en cours de validité.
- attestation de formation en hygiène alimentaire.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **le vendredi 3 juin 2022 à 18 h**

Le dossier peut être transmis par voie électronique : laurence.andre@saint-brieuc.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Brieuc
Service Gestion du domaine public à titre commercial
4 rue Félix Le Dantec - Curie
22000 SAINT-BRIEUC

Pour toute demande de renseignements complémentaires : **Tél : 02 96 62 53 39 (Laurence ANDRE)**